

LE DROIT D'AUTEUR DES ŒUVRES D'ART CONTEMPORAIN

Dans l'exercice de leur activité, les diffuseurs du secteur des arts plastiques sont régulièrement amenés à traiter de sujets relatifs au droit d'auteur des artistes avec lesquels ils collaborent. Cette formation a pour but d'aborder les fondamentaux du droit d'auteur et les applications concrètes liées à l'exploitation de ces droits.

CONTENU

1/ Identification des œuvres protégées par le droit d'auteur

- Définition des œuvres de l'esprit.
- Les conditions de la protection.

2/ Identification de l'auteur et de l'ayant droit

- Détermination de l'auteur et de l'ayant droit.
- Le cas des œuvres de collaboration, collectives, composites.

3/ Contenu des droits d'auteur

- Le droit moral : droit de divulgation, droit à la paternité, droit au respect, etc.
- Le droit patrimonial : droit de reproduction, de représentation, de suite, etc.
- Les principales exceptions au droit patrimonial : copie privée, cercle de famille, citation, parodie, arrière-plan, etc.

4/ Contrats d'exploitation du droit d'auteur

- La forme du contrat.
- Les dispositions relatives aux droits cédés.
- Les dispositions concernant la rémunération.

5/ Gestion collective des œuvres d'arts plastiques

- L'intérêt de la gestion collective.
- Les activités des sociétés de perception et de répartition de droits.
- Les sociétés de gestion des droits d'auteur dans le domaine des arts plastiques (ADAGP, SAIF, SCAM).

6/ Sanction du droit d'auteur

- Définition de la contrefaçon.
- Les poursuites.
- Le parasitisme artistique.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- > Comprendre les fondamentaux du droit d'auteur.
- > Appréhender les spécificités des œuvres de l'esprit.
- > Identifier les droits nécessaires à l'exploitation des œuvres d'art contemporain.

FORMATRICE

Marie-Hélène Vignes - Avocate au barreau de Paris en droit d'auteur, droit des médias et de la communication, Fondatrice du cabinet Artwork Avocats.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates : **jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2017**

Durée : **2 jours, soit 14 heures de formation au total**

Frais de formation : **620 euros coût net**

Horaires : **10h-13h et 14h-18h**

Lieu : **Paris – République**

PUBLICS

Cette formation s'adresse aux responsables de projets artistiques, aux administrateurs, aux chargés d'administration et à toute personne concernée par les questions relatives au droit d'auteur.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- > Direction
- > Administration
- > Production culturelle

PRÉ-REQUIS

Professionnels d'au moins un an d'expérience dans la fonction.

FORMACODE® : 13243

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- > Transmission de documents pédagogiques (déroulé de formation, références bibliographiques, outils de travail...).
- > Observation de cas pratiques et/ou mise(s) en situation.
- > Supports vidéo projetés.

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Il sera demandé au stagiaire de signer la feuille de présence par demi-journée. Une attestation de stage signée sera délivrée en fin de formation.

METHODE D'ÉVALUATION

Afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés par les objectifs de la formation, il complètera une évaluation des acquis de la formation. Un questionnaire de satisfaction lui sera également soumis.

EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 14 stagiaires.

CIPAC/FORMATION

32 rue Yves Toudic - 75010 Paris

formation@cipac.net

01 44 79 10 85

www.cipac.net

Organisme de formation

n°11 75 39734 75

TVA non applicable en vertu de l'article

261-4°-4°-a, 5ème alinéa du CGI

Siret 415 293 208 00054

APE 9412 Z